

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2010 - Modalités : protocole d'accord à passer entre la Ville, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs - Financement : convention à passer entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs - Attribution de subvention**

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour la quatrième fois, Dijon a accueilli, du 15 au 18 octobre 2009, les rencontres cinématographiques organisées par la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs (ARP). Cette manifestation de portée internationale, placée sous la présidence de Monsieur Claude Lelouch, a permis à des professionnels du monde du cinéma, au cours de débats organisés au Grand Théâtre, de se pencher sur des thèmes d'actualité tels que ceux des nouvelles voies de financement du cinéma à l'heure d'Internet, de l'indépendance du cinéma à l'ère de la concentration économique, de l'intégrité de l'oeuvre cinématographique au sein des modes de diffusion, et de la définition du coût du film et de la répartition des recettes.

En outre, ces rencontres, destinées aux professionnels du cinéma, se sont accompagnées de manifestations diverses s'adressant aux Dijonnaises et aux Dijonnais, et plus globalement, aux habitants de l'agglomération : une exposition, des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers, des projections gratuites de films en avant-première dans les salles de cinéma de la ville, une soirée en hommage à Claude Berry et des projections destinées aux scolaires et aux étudiants.

La cinquième édition des rencontres cinématographiques de Dijon se déroulera, sous une forme très similaire à celle de l'année précédente, du 21 au 23 octobre 2010.

La réussite de cet événement, comme cela a été démontré les années passées, tient beaucoup à la qualité du partenariat qui s'établit entre l'ARP et les collectivités territoriales participantes : Ville de Dijon, Région Bourgogne et Département de la Côte d'Or. Ce partenariat prend la forme d'une contribution

financière de chacun des partenaires et d'une prise en charge directe de certains éléments constitutifs de ces rencontres (réceptions, mise à disposition de moyens, organisation de transports notamment).

Afin de stabiliser et de formaliser ce dispositif, il est proposé de mettre en place deux types de documents contractuels :

- un protocole d'accord entre la Ville, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ; ce document déterminerait le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires ;

- des conventions de financement bilatérales entre l'ARP et chacune des collectivités territoriales signataire du protocole d'accord, précisant les participations financières des différents partenaires.

Le budget global prévisionnel des rencontres cinématographiques 2010 s'établirait à 462 218 €, soit une majoration de 10 000 € par rapport à 2009 ; la subvention que la Ville accorderait à l'ARP s'élèverait à 92 417 €, comme l'année passée, contre 97 417 € sollicités, les prestations prises en charge directement par la Ville étant estimées à 142 500 €, contre 159 000 € réalisées en 2009.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la participation de la Ville à l'édition 2010 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- 2 - approuver le projet de protocole d'accord à passer entre la Ville, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - approuver le projet de convention de financement à passer entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 - m'autoriser à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- 5 - décider d'accorder une subvention de 92 417 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 OCT. 2010



PUBLIÉ LE 4/10/2010

## RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIJON

Protocole d'accord entre  
la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or  
et  
la Société Civile l'A.R.P. (Auteurs, Réalisateurs, Producteurs)

### Entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire, Monsieur François Rebsamen, d'une part,

La Région Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur François Patriat,

Le Conseil Général de la Côte-d'Or, représenté par son Président, Monsieur François Sauvadet, d'autre part

### Et

La Société Civile l'ARP (Auteurs Réalisateurs Producteurs) représentée par son Président, Monsieur Radu Mihailéanu

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### PREAMBULE

Les Rencontres Cinématographiques de Dijon participent au rayonnement culturel de la Région Bourgogne, du Conseil Général de la Côte-d'Or et de la Ville de Dijon.

Au-delà de l'accueil de professionnels des filières cinématographiques et audiovisuelles, les Rencontres Cinématographiques de Dijon ont pour objectif de mettre en valeur et de soutenir les politiques culturelles mises en place par la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et la Ville de Dijon dans le domaine cinématographique auprès de tous les publics et plus particulièrement du public scolaire.

### ARTICLE 1ER

L'ARP s'engage à mettre en œuvre les Rencontres Cinématographiques de Dijon en partenariat avec la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or.

La quatrième édition se déroulera du 21 au 23 octobre prochains.

### ARTICLE 2

Cette manifestation repose sur les principes suivants :

- > des entretiens et rencontres seront proposés aux professionnels du cinéma européen et américain (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) et aux représentants des pouvoirs publics pour débattre des problèmes d'actualité de la profession, favoriser l'échange d'informations et la définition d'objectifs communs aux Auteurs-Réalisateurs-Producteurs de l'ensemble des pays européens ; ces entretiens seront ouverts au public ;
- > des films inédits ou en sortie nationale, des événements cinématographiques thématiques seront programmés aux cinémas Le Darcy, L'Eldorado et Le Devosge, pendant la durée des Rencontres ;
- > des animations seront proposées au grand public : exposition, rencontres délocalisées dans les quartiers, etc ; une attention toute particulière sera accordée au jeune public ;
- > des animations seront proposées au public scolaire des écoles maternelles, primaires, des collèges et des lycées afin de soutenir les actions cinématographiques de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or et de la Ville de Dijon auprès de ces établissements. Au-delà de la seule période concernée par les rencontres cinématographiques, l'ARP proposera tout au long de l'année scolaire des actions de formation et de sensibilisation à destination de ces mêmes publics.

### ARTICLE 3

Le budget global de l'opération sera pris en charge conjointement par la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et l'ARP (annexe 1).

### ARTICLE 4

Les modalités techniques de répartition des tâches entre la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et l'ARP sont précisées en annexe 2

### ARTICLE 5

Des conventions de financement bilatérales établies entre l'ARP et chacune des collectivités locales signataires viendront compléter chaque année ce protocole d'accord quadripartite. Elles préciseront le montant prévisionnel de chaque édition des Rencontres, les participations financières et les engagements réciproques de chacun des partenaires.

### ARTICLE 6

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon

Pour la Région Bourgogne

Pour le Département de  
Côte-d'Or

Pour l'ARP

Le Maire

Le Président

Le Président

Le Président

François Rebsamen

François Patriat

François Sauvadet

Radu Mihailéanu

# ANNEXE 1 : ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE FINANCIERE

BENEFICIAIRE : L'ARP

Budget prévisionnel des Rencontres Cinématographiques de Dijon 2010

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>1. Charges directes affectées à l'action</b>				<b>1. Ressources directes affectées à l'action</b>			
60- Achat	25 140,00 €			70- Vente de produits finis	41 000,00 €		
Prestation de services	0,00 €			prestations de services			
Achats matières et fournitures	25 140,00 €						
Autres fournitures	0,00 €						
61- Services extérieurs	27 105,00 €			74- Subventions d'exploitation	308 917,00 €		
Locations	18 295,00 €			Etat :	50 000,00 €		
Entretien et réparation	7 490,00 €			MAB	0,00 €		
Assurance	700,00 €			CNC	50 000,00 €		
Documentation	620,00 €			Région : Bourgogne	50 000,00 €		
				Département : Côte d'Or	12 500,00 €		
62- Autres services extérieurs	252 123,00 €			Commune : Ville de Dijon	92 417,00 €		
Rémunérations et honoraires	49 818,00 €			Organismes sociaux	0,00 €		
Publicité, publication	6 520,00 €			Fonds européens	0,00 €		
Télécom, frais postaux	3 695,00 €			CNASEA (emplois aidés)	0,00 €		
Déplacements	58 050,00 €			Autres aides, dons ou subventions	0,00 €		
Transport de biens	2 150,00 €			Partenaires privés	104 000,00 €		
Réception	111 800,00 €			nationaux	102 000,00 €		
Services bancaires	90,00 €			locaux	2 000,00 €		
63- Impôts et taxes	2 400,00 €						
Impôts et taxe sur rémunération	0,00 €			75- Autres produits (financement ARP)	111 301,00 €		
Autres impôts et taxes	2 400,00 €						
64- Charges de personnel	174 450,00 €						
Rémunération et charges sociales							
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courant	0,00 €			76- Produits financiers	0,00 €		
66- Charges financières	0,00 €			78- Reports	0,00 €		
				ressources non utilisées d'opérations			
67- Charges exceptionnelles	0,00 €			antérieures			
68- Dotation aux amortissements	0,00 €						

2. Charges indirectes affectées à l'action				2. Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	0,00 €						
Frais financiers	0,00 €						
Autres	0,00 €						

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	461 218,00 €			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	461 218,00 €		
--------------------------	--------------	--	--	---------------------------	--------------	--	--

**ANNEXE 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD  
ENTRE LA VILLE DE DIJON, LA REGION BOURGOGNE, LE DEPARTEMENT COTE  
D'OR ET L'ARP**

Selon l'article 3 du protocole d'accord, la prise en charge des tâches de mise en oeuvre des Rencontres Cinématographiques de Dijon se fera selon la grille de répartition suivante :

<b>Nature de la tâche</b>	<b>ARP</b>	<b>Ville</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>
Hébergement	Gestion directe de la réservation des hôtels  Paiement des frais d'hôtellerie pour le compte des collectivités locales	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon
Grand Théâtre	Paiement pour le compte des collectivités locales des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées et des frais de personnel technique du grand théâtre.	Financement des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées et mise à disposition du grand théâtre.	Financement des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées	Financement des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées
Restauration et réceptions	Paiement pour le compte des collectivités locales des déjeuners du vendredi et du samedi	Organisation et prise en charge du vernissage de l'exposition destiné au public  Organisation et prise en charge du cocktail d'inauguration de la manifestation le Jeudi soir  Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi	Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi          Organisation et	Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi          Organisation et

		paiement du dîner du <u>vendredi soir</u> pour les invités des Rencontres.	paiement du dîner du <u>jeudi soir</u> pour les invités des Rencontres	paiement du dîner du <u>samedi soir</u> pour les invités des réalisateurs de l'ARP
Transport	Gestion et prise en charge du transport (aérien et ferroviaire) des participants jusqu'à Dijon.  Fourniture des véhicules du service voitures.	Organisation et gestion du service transports (recrutement du responsable du service voiture et des chauffeurs)  Prise en charge des à déjeuners de l'équipe du service voiture (chauffeurs, coordinateur et hôtesse)	Organisation et gestion du service transports (mise à disposition des locaux au Conseil Régional)  Prise en charge des déjeuners de l'équipe du service voiture (chauffeurs, coordinateur et hôtesse)	
Bureaux d'accueil – bureaux de l'ARP :	Recrutement et prise en charge d'une équipe d'hôtesse qui assure l'accueil et le standard téléphonique au bureau des Rencontres.	Mise à disposition d'un local équipé de bureaux, de lignes téléphoniques et fax et de connexions internet		
Cinéma	Sélection de plusieurs films en avant-première (ou en sortie nationale) et prise en charge de la réservation des copies pour qu'ils soient présentés aux Cinéma le Darcy, l'Eldorado et le Devosge.  Gestion de l'acheminement des copies sur Dijon, le retour étant à la charge des exploitants.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.
Edition	Prise en charge de	Prise en charge de		

	la conception l'édition du catalogue et du programme des Rencontres.	l'impression des affiches, des cartons d'invitation, des menus, du dossier de presse et de la signalétique nécessaire.  Réalisation du dossier touristique remis aux participants, en partenariat avec l'Office de tourisme de Dijon.		
Invitations et accréditations	Gestion des invitations des participants, enregistrement et réalisation des accréditations, des enveloppes nominatives et des mallettes remises aux invités.  Gestion du service "accréditation" : suivi des badges, invitations, dossier congrès, confection des mallettes.	Gestion des invitations propres à la Ville de Dijon : confection et suivi.	Gestion des invitations propres à la Région Bourgogne : confection et suivi.	Gestion des invitations propres au Département de la Côte d'Or : confection et suivi.
Fleurissement		Fleurissement des principaux lieux d'accueil du public et des participants		
Exposition		Prise en charge du montage, du démontage et du gardiennage de l'exposition organisée à l'occasion des Rencontres.		
Débats	Détermination du contenu des			

	débats et gestion des intervenants, organisation des différents panels, rédaction des notes préparatoires, des comptes rendus, mise à jour du site internet.			
Animation	Organisation d'animations ouvertes au public, en relation avec les services de la ville concernée (cinéville ...)			
Presse - média	Recrutement et financement d'un attaché de presse pour le suivi des relations presse de l'opération au niveau national. Recrutement et prise en charge d'un photographe.	Suivi des relations presse au niveau local	Suivi des relations presse au niveau local	Suivi des relations presse au niveau local
Equipe de l'ARP	Prise en charge du défraiement de son équipe du lundi au jeudi midi précédent le début des Rencontres.			
Coordinateur local	Recrutement d'un coordinateur local et prise en charge de ses frais de déplacement et financement.			

La présente annexe pourra être modifiée par avenant.

## CONVENTION de FINANCEMENT

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire, Monsieur François Rebsamen,

Et, d'autre part,

L'ARP, Société Civile des Auteurs, Réalisateur, Producteurs, représentée par Monsieur Radu Mihailéanu, Président de l'ARP

### ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

### Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités de l'engagement réciproque de la Ville de Dijon et de l'ARP dans la réalisation de l'opération suivante « **Rencontres Cinématographiques de Dijon, Edition 2010** », qui se déroulera, du 21 au 23 octobre 2010, dans les conditions suivantes.

1.1 – Des entretiens et rencontres seront proposés aux professionnels du cinéma européen et américain (auteurs, réalisateurs, producteurs distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) et aux représentants des pouvoirs publics pour débattre des problèmes d'actualité de la profession, favoriser l'échange d'informations et la définition d'objectifs communs aux Auteurs-Réalisateurs-Producteurs de l'ensemble des pays européens ; ces entretiens seront ouverts au public dijonnais.

1.2 – Des films inédits ou en sortie nationale seront projetés dans les salles de cinéma de Dijon.

1.3 – Des animations liées au cinéma seront proposées au grand public : exposition, dédicaces, rencontres délocalisées dans les quartiers, etc. Une attention toute particulière sera accordée au jeune public.

1.4 – Des animations seront proposées au public scolaire afin de soutenir les actions cinématographiques de la Ville de Dijon auprès de ces établissements.

### Article 2 - Montant de la subvention

La Ville de Dijon s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 3.3 de la présente, à attribuer à l'ARP une subvention d'un montant de 92 417 euros.

Ce montant sera susceptible d'être réduit en fonction de la participation des partenaires locaux, selon une clé de répartition à définir, par avenant, une fois la manifestation terminée.

Le principe d'une convention annuelle quadripartite (ARP-Ville-Région-Département) doublée d'une convention annuelle bilatérale conclue entre l'ARP et chacune des collectivités est acté.

Afin de pouvoir présenter ces conventions aux commissions du mois de juin, l'ARP soumettra des projets de texte aux trois collectivités d'ici la fin du mois d'avril.

### **Article 3 - Versement de la subvention**

3.1 - Le versement de la subvention visée à l'article 2 sera subordonné :

- au respect des engagements visés à l'article 4
- à la production des justificatifs visés à l'article 3.2.

3.2 - La subvention sera versée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 70%, soit la somme de 64 692 euros, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, soit la somme de 27 725 euros, sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation.

Le montant total de la subvention pourra être adapté en fonction de l'état des dépenses engagées, des subventions perçues par l'ARP au titre des partenariats locaux et des subventions d'autres collectivités locales.

Le versement sera effectué sur le compte : *Société civile Auteurs Réalisateur Producteurs Rencontres Cinématographiques de Dijon.*

Agence : Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00001

N°de Compte : 41020001876

Clé RIB : 03

### **Article 4 - Engagements de l'ARP**

Le bénéficiaire s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que la présente serait susceptible de générer afin que la Ville ne puisse en aucun cas être mise en cause à cet égard.

L'ARP s'engage à :

- réaliser son action dans les conditions décrites dans le dossier présenté au moment de la demande de l'aide municipale,
- prendre en charge l'hébergement,
- prendre en charge le coût des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées et des frais de personnel technique du théâtre pendant la manifestation,
- prendre en charge les déjeuners du \_\_\_\_\_ pour les 450 participants des Rencontres dans la Salle
- prendre en charge le transport (aérien et ferroviaire) des participants jusqu'à Dijon,
- fournir les véhicules du service voitures (15 voitures de standing et 1 monospace),
- sélectionner plusieurs films en avant-première et prendre en charge la réservation des copies pour qu'ils soient présentés aux cinémas le Darcy, l'Eldorado et le Devosge,
- prendre en charge l'acheminement aller des copies (le retour des copies étant à la charge de chaque exploitant),

- prendre en charge un graphiste pour la réalisation du visuel des Rencontres et ses déclinaisons,
- réaliser le catalogue officiel des Rencontres,
- prendre en charge les invitations des participants, enregistrer et réaliser les accréditations, les enveloppes nominatives et les malles remises aux invités,
- prendre en charge directement le service "accréditation" : suivi des badges, invitations, confection des malles,
- déterminer le contenu des débats et contacter les intervenants, organiser les panels, rédiger les notes préparatoires, les comptes rendus, mettre en place le site internet,
- financer un attaché de presse afin qu'il assure les relations presse de l'opération au niveau national,
- assurer la couverture photographique des principaux moments des Rencontres,
- prendre en charge le défraiement de son équipe à Dijon,
- engager les hôtes nécessaires au bon fonctionnement du service « voitures » et du bureau d'accueil des Rencontres Cinématographiques.

#### **Article 5 - Engagements de la Ville de Dijon pour la mise en œuvre de la manifestation**

Outre l'aide financière directe précisée à l'article 2, la Ville de Dijon s'engage :

. à organiser et à assurer le financement :

- de la réception suivant la conférence de presse prévue le
- du cocktail d'inauguration de la manifestation le
- du dîner du au Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne,

. à organiser et assurer la gestion du service « voitures » (engagement et rémunération des chauffeurs, organisation logistique des parkings et du PC voiture, repas du personnel du service « voitures »),

. à prendre en charge l'impression des affiches, des cartes publicitaires, des cartons d'invitation, des menus, du dossier de presse et de la signalétique nécessaire (kakemonos, totems...) à la bonne visibilité de la manifestation dans la Ville,

. à mettre à la disposition de l'ARP :

- des bureaux pour l'équipe de l'ARP (équipés de lignes téléphoniques et fax et de connexions internet),
- le Grand Théâtre, la salle Devosge, le cellier de Clairvaux et le salon « porte aux lions ».

#### **Article 6 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour les Rencontres Cinématographiques de Dijon 2010. Elle ne pourra être reconduite tacitement pour les éditions à venir.

#### **Article 7 - Règlement à l'amiable**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant

tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

**Article 8 - Attribution de la juridiction**

A défaut de règlement, visé à l'article 7, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent.

Fait à Dijon, le

---

Le Président de l'ARP,  
Radu Mihailéanu

Le Maire de Dijon  
François Rebsamen